



DELIBÉRATION N° 38/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La saturation du cimetière programmée à court terme nécessite d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, procédure prévue par l'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le cimetière est composé du secteur historique créé en 1811 et de trois extensions successives réalisées en 1942, 1965 et 1978.

Le cimetière historique et les deux premières extensions sont totalement saturés. La dernière extension réalisée en 1978 est actuellement occupée à 90 % par des concessions, trois columbariums et un Jardin du souvenir.

Cette dernière extension menace à son tour d'être saturé dans les prochaines années.

Afin d'éviter un quatrième agrandissement du cimetière fort onéreux pour le budget communal, comme beaucoup de communes voisines, il est de bonne gestion d'engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Abandon qui s'explique en grande partie par l'absence d'entretien lié à la disparition des familles.

Les services municipaux ont déjà, par anticipation, procédé à un premier inventaire, et à ce jour on peut estimer qu'environ 200 concessions dont la majorité localisée dans le cimetière historique, sont en état d'abandon.

Cette procédure de reprise longue et juridiquement complexe, se déroulera d'avril 2023 à décembre 2025 permettant ainsi aux familles de bénéficier de trois périodes de Toussaint pour réagir et se faire connaître.

Cette procédure se déroulera dans le strict respect de la réglementation funéraire, et elle fera l'objet, une fois arrivée à terme, d'une délibération du Conseil Municipal qui sera conduit à valider l'ensemble de cette démarche.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon ;
- Qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à cette procédure de reprise faisant l'objet de la présente délibération soient signées par Madame la première Adjointe.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

